



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 37

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le certificat d'élection de M^{me} Shannon CORBETT, nouvelle députée de Transcona.
(Document parlementaire n° 19)

M. le *premier ministre* KINEW et M^{me} la *ministre* FONTAINE accompagnent à l'Assemblée M^{me} Shannon CORBETT, *députée de la circonscription électorale de Transcona*. Ils se placent devant le président.

M. le *premier ministre* KINEW dit :

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous présenter M^{me} Shannon CORBETT, *députée de la circonscription électorale de Transcona*, qui a prêté serment, a signé le rôle et réclame le droit de siéger. »

Le président dit :

« Au nom de tous les députés, je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'un franc succès dans votre carrière à l'Assemblée. »

M^{me} CORBETT s'avance vers le président, lui serre la main puis se rend à son siège.

Le président dépose le rapport annuel de l'ombudsman pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.
(Document parlementaire n° 20)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} DELA CRUZ, MM. PERCHOTTE et LOISELLE, M^{me} COOK ainsi que M. PANKRATZ font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT dépose la réponse aux questions écrites n^{os} 1 à 5 présentées par M. WASYLIW le 6 mars 2025 :

1. En 2012, la province du Manitoba a poursuivi les grandes compagnies de tabac afin de recouvrer les coûts des services de soins de santé servant à traiter les maladies liées au tabac. Pendant la campagne électorale, le gouvernement provincial actuel a promis la construction d'un nouveau siège social d'Action cancer. Le 5 mai 2024, les médias ont rapporté que le premier ministre avait annoncé aux Manitobains que la poursuite était réglée et que l'argent du règlement serait utilisé pour construire le nouveau siège social. Le premier ministre a indiqué que ce règlement, dont le montant devrait se situer entre des centaines de millions et un demi-milliard de dollars, serait versé au début de 2025; or, la province n'a toujours rien reçu. Quelle est la politique du gouvernement provincial par rapport à la construction du siège social d'Action cancer et à quel moment ce siège social sera-t-il construit?
2. Alors qu'il était le parti de l'opposition, le parti néo-démocrate a retardé l'adoption du projet de loi n^o 22 qui renversait l'interdiction d'utiliser des pesticides à des fins esthétiques en invoquant que ces derniers mettaient la santé des enfants manitobains en danger. Le 29 août 2023, soit pendant la campagne électorale provinciale, le parti néo-démocrate s'est engagé lors du forum sur l'environnement et le climat à rétablir l'interdiction des pesticides à des fins esthétiques. Quelle est la politique actuelle du gouvernement provincial sur ces pesticides et peut-on s'attendre à une nouvelle interdiction?
3. Le gouvernement provincial a annoncé qu'à partir de février, la province du Manitoba et la Ville de Winnipeg allaient reloger les personnes qui résident dans des campements, et ce, un campement à la fois. Quels sont les critères pour déterminer l'ordre de priorité des campements et à quel moment le relogement des personnes du campement de Southwood dans le quartier University Heights de Fort Garry est-il prévu?
4. Pendant la campagne électorale de 2023, le gouvernement provincial s'est engagé à tenir les sociétés gazières responsables en accordant à la Régie des services publics de nouveaux pouvoirs de réglementation, de révision et d'enquête relativement au prix de vente de l'essence au Manitoba. On rapporte que le premier ministre a cité l'exemple des provinces de l'Atlantique qui interdisent les hausses soudaines du prix de l'essence pendant l'été ou avant les longues fins de semaine. Est-ce toujours la politique du gouvernement provincial d'accorder de nouveaux pouvoirs à la Régie des services publics et quand en sera-t-elle investie?
5. Lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement provincial s'est engagé à rétablir la couverture de soins de santé pour les étudiants internationaux. Est-ce toujours la politique du gouvernement provincial de rétablir cette couverture et quelle est la raison du retard?

(Document parlementaire n^o 21)

L'Assemblée convient de céder à M. LOISELLE le parrainage du projet de loi 218 — *Loi sur le Mois de lutte contre les changements climatiques (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Climate Action Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*, lequel est actuellement attribué à M. le *ministre* MOYES.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. EWASKO voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'au lieu de remédier à la hausse des coûts à laquelle sont confrontés les Manitobains actuellement, il perçoit au-delà d'un milliard de dollars de plus en taxes, en impôts et en frais divers tout en augmentant le traitement des ministres;
- b) qu'il ne propose aucune stratégie pour répondre aux droits de douane imposés par la Chine et les États-Unis qui touchent les producteurs agricoles et les entreprises du Manitoba;
- c) qu'il n'a pas fourni un nouveau modèle de financement de l'éducation, ce qui a entraîné une hausse historique de l'impôt foncier pour l'éducation payé par les propriétaires manitobains;
- d) qu'il ne s'engage pas à réduire l'impôt foncier pour l'éducation payé par les entreprises manitobaines;
- e) qu'il fait faux bond aux parents manitobains en réduisant de centaines de millions de dollars le financement des services de garde d'enfants;
- f) qu'il ne prend aucune mesure quant à la politique du gouvernement provincial sur la réforme du système de mise en liberté sous caution à l'égard des criminels violents et des récidivistes;
- g) qu'il n'augmente pas les sommes allouées aux organismes chargés de l'application de la loi, notamment à la GRC au Manitoba;
- h) qu'il n'investit pas dans la protection des Manitobains contre les crimes violents;
- i) qu'il ne remédie pas à l'augmentation des temps d'attente et à l'accumulation des retards en matière de diagnostics et d'interventions chirurgicales;
- j) qu'il ne présente pas de plan sérieux pour recruter, former et retenir des travailleurs de la santé au Manitoba;
- k) qu'au lieu de soutenir les secteurs locaux du sport, du patrimoine et de la création artistique au Manitoba, il élimine le Fonds communautaire pour les arts, la culture et le sport créé par le précédent gouvernement provincial;

- l) qu'il ne justifie pas les coupes budgétaires imposées au programme Équipe verte en milieu urbain/locale et au Fonds de création de collectivités durables et qu'il ne finance pas suffisamment les projets et organismes communautaires locaux;
- m) qu'il ne fournit pas le financement nécessaire à l'entretien et aux réparations des routes du Manitoba;
- n) qu'au lieu de réaliser des progrès rapides et économiques sur les projets d'infrastructure majeurs, il cause des retards et dépassements de budget inutiles;
- o) qu'il ne présente pas de plan sérieux pour répondre aux nombreux problèmes qu'éprouvent les communautés vulnérables du Manitoba;
- p) qu'il ne donne pas la priorité à la construction de nouvelles écoles, ce qui entraîne une augmentation exponentielle des coûts pour les Manitobains;
- q) qu'il n'utilise pas efficacement les ressources du gouvernement et qu'il ignore des années de travail collaboratif effectué par le précédent gouvernement provincial sur de nombreux projets, notamment un nouveau modèle de financement des écoles publiques, une stratégie globale sur les minéraux critiques, une politique d'excellence autochtone dans le domaine de l'éducation, une stratégie de recrutement et de maintien en poste d'éducateurs francophones et des consultations sur les projets de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin;
- r) qu'il ne fournit pas le financement nécessaire au recrutement et à la formation des agents de conservation dont nous avons besoin au Manitoba;
- s) qu'il ne donne pas la priorité au développement de bureaux manitobains de conservation;
- t) qu'il ne fournit pas de plan réaliste pour équilibrer le budget d'ici 2027.

Par conséquent, le gouvernement provincial a perdu la confiance de l'Assemblée et des Manitobains.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. NARTH, OXENHAM et PERCHOTTE, M. le *ministre* MOYES, MM. SCHULER et WASYLIW ainsi que M. le *premier ministre* KINEW interviennent.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KINEW
KOSTYSHYN
LATHLIN

LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WIEBE33

CONTRE

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JOHNSON
KHAN
KING

LAGASSÉ
LAMOUREUX
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
SCHULER
STONE
WASYLIW
WHARTON
WOWCHUK.....22

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey